

Les Jussieu, les Duhamel, les Laveaux, les Boiste, les Gattel, l'Académie et les gens du monde qui entendent le mieux leur langue, ont approuvé cette décision.

IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE.

Il ne faut pas confondre ces deux mots : le premier est un terme didactique qui se dit des animaux, parce qu'ils ne sont pas doués de raison ; le second est un terme du langage ordinaire qui signifie qui est contraire à la droite raison, qui n'agit pas suivant les lumières de la raison : « L'homme n'est pas « un animal *irraisonnable* ; mais il y a bien des hommes qui sont *déraisonnables*. »

IRRITER. Ce verbe se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, il signifie mettre en colère : « A-t-il jamais craint d'*irriter* les « puissants quand il a pu secourir les faibles. » (Fléchier.)

Mais à quelle fureur me laissant emporter,
Contre ses tristes jours vais-je vous *irriter* (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 4.)

En parlant des choses, il veut dire augmenter, aigrir, accroître, exciter : « *Irriter* la colère de quelqu'un. » — « Les obstacles *irritaient* son courage. » (Académie.)

..... Respecte un courroux que ta *présence irrite*.
(Voltaire, *OEdipe*, acte III, sc. 4.)

Ah ! madame, est-ce à vous d'*irriter mes ennemis* ?
(Crevillon, *Electre*, acte I, sc. 2.)

Ainsi parle un *esprit qu'irrite* la satire. (Boileau, *Satire I*.)

N'allez point dans ses bras *irriter la victoire*.
(Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 2.)

Tous ces présents, Albine, *irritent mon dépit*.
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 1.)

J

JAILLIR. Il ne se dit proprement que de l'eau ou de quelque autre chose fluide. Mais on l'emploie aussi au figuré. Voltaire a dit, dans le sens de s'élan- cer, sauter, rebondir : « Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre « l'autre pour faire *jaillir* de la lumière. » — Et l'Académie : « La lumière « *jaillit* du choc des opinions. »

Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

L'éclair du diamant *jaillit* de sa ceinture. (Béranger.)

D'un roc qui le recèle
L'un d'un feu pétillant fait *jaillir* l'étincelle. (Delille, *Enéide*.)

A l'égard du verbe *rejaillir*, il n'est pas douteux qu'il se dit au figuré aussi bien qu'au propre : « La gloire des ancêtres *rejaillit* jusque sur les descen- « dants. » (L'Académie.)

Faut-il que sur mon front sa honte *rejaillisse*. (Racine.)

JAN, terme du jeu de trictrac : « Petit *jan*, grand *jan*, *jan* de retour.

Quelle que soit l'origine de ce mot, il est écrit ainsi dans le *Traité du trictrac*, dans le *Dictionnaire de l'Académie* et celui de Trévoux.

Richelet écrit *Jean* avec un *e* entre le *j* et l'*a*, ce qui ne doit pas être imité.

JOINPRE. Ce verbe actif, employé dans le sens d'ajouter, de mettre une chose avec une autre, de même nature, du même ordre de choses, en sorte qu'elles fassent un tout, demande pour second régime la préposition à : « Il « faut *joindre* ce petit traité au livre que vous avez fait. » (L'Académie.) — « Je vous prie de *joindre* vos prières aux miennes. » (Féraud.)

Mais dans le sens de unir, allier, il demande avec aussi bien que à : « Elle « épousa Jean Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre, qui avait *joint* « le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa mai- « son, etc. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*.) — « Zé- « nobie, reine de Palmyre, se rendit célèbre par toute la terre, pour avoir « *joint* la chasteté avec la beauté, et le savoir avec la valeur. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*.) — « Le plus heureux des hommes est « celui qui *joint* l'esprit à la raison, la douceur à la bonté, la patience au « courage. » (Boiste.)

Le travail joint à la gaité
Souffre et surmonte toutes choses. (Bernis.)

JOINT (CL). Voyez le mot COMPRIS, page 1098.

JONCHETS, substantif masculin pluriel. Sorte de jeu ancien dont parle Ovide. On jouait autrefois aux *jonchets* avec de petits brins de jonc, aux- quels ont succédé de petits brins de paille, et ensuite de petits bâtons d'ivoire ou d'os. C'est des brins de jonc que lui vient son nom, comme il paraît par le *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

Quelques uns disent *honchets*. (*Encyclopédie* in-folio, l'Académie, Tré- voux, Richelet et les lexicographes.)

JOUER, TOUCHER, SONNER, BATTRE, PINCER.

Jouer est un mot générique qui se dit de tous les instruments de musique. *Toucher* est plus spécialement affecté aux instruments à touches, tels que le clavecin, l'orgue, etc. *Sonner* se dit des instruments à vent et à sons harmo- niques, tels que la trompette, le cor, la trompe. *Battre* appartient à ceux qu'on fait résonner en les frappant avec des baguettes, tels que le tambour, les timbales. *Pincer* n'est propre qu'aux instruments à cordes auxquels on fait rendre des sons en employant les doigts au lieu d'archet, tels que la harpe, la guitare, le luth, le théorbe.

Cela établi, voyons quelle est la nature de chacun de ces verbes, afin de savoir comment on doit en faire usage. D'abord *jouer* et *sonner* sont deux

verbes neutres dont les régimes doivent être précédés d'une préposition; mais *toucher*, *battre* et *pincer*, qui sont des verbes actifs, ont pour régime des régimes directs qui ne prennent point de préposition.

On dit *toucher quelque chose*, comme l'orgue, le clavecin, l'épinette, le forte-piano; *battre quelque chose*, comme la caisse, le tambour*, les timbales; *pincer quelque chose*, comme la harpe, la guitare, le luth, le théorbe; et ce qu'on touche, ce qu'on bat, ce qu'on pince, est l'objet ou le régime direct de l'action exprimée par le verbe; mais la chose dont on touche, dont on pince, dont on bat, n'est que le moyen ou l'instrument dont on se sert pour toucher, pincer ou battre quelque chose: c'est le régime indirect du verbe.

Cela bien entendu, il est clair qu'il faut dire: « *Jouer de la flûte, du violon; sonner du cor, donner du cor, emboucher le cor; sonner de la trompette;* » et « *toucher le clavecin, l'orgue, le forte-piano,* » et non *du clavecin, du forte-piano, de l'orgue; pincer la harpe, la guitare, le théorbe, le luth,* » et non *pincer de la harpe, de la guitare, du théorbe, du luth; battre la caisse, le tambourin, les timbales,* » et non *de la caisse, du tambourin, des timbales.*

Cet article, qui est l'analyse de celui qu'a fait insérer M. Morel dans le *Journal de la langue française*, était d'autant plus nécessaire, que l'Académie, au mot *Pincer*, éditions de 1762 et de 1798, dit: *Pincer la guitare, le luth; toucher l'orgue, le clavecin, le forte-piano;* et dans l'édition de 1762, au mot *Harpe*, et celle de 1798, au mot *Harpe* et au mot *Piano*, elle dit: *Pincer ou toucher de la harpe, du piano.*

« Le P. Cottin avait de l'esprit, faisait des vers, parlait bien, chantait mieux, avait la voix belle, touchait l'orgue et le clavecin. » (J.-J. Rousseau, ses *Confessions*, liv. V, page 23.)

— L'Académie, en 1835, dit *toucher la lyre* (expression qui nous semble peu juste, puisqu'il s'agit là d'un instrument à cordes); *toucher l'orgue, le piano.* Mais elle ajoute qu'on dit aussi, abusivement, *toucher du piano, de l'orgue.* Nous croyons même qu'en thèse générale l'usage est pour cette dernière tournure, et qu'on dit plus habituellement: « Cette jeune personne *touche du piano.* » C'est qu'alors le mot *toucher* est devenu neutre et synonyme de *jouer*. Mais quand il s'agit d'un fait particulier, le régime direct nous paraît devoir être employé de préférence: « Elle va *toucher le piano.* Qui donc *touche l'orgue* à la paroisse? » Quant au mot *pincer*, l'Académie dans ce cas le regarde comme ordinairement neutre; elle dit: « *Pincer de la harpe, de la guitare.* » A. L.

JOUIR, verbe neutre, ne se dit que des choses avantageuses et agréables: « Nul ne peut être heureux s'il ne *jouit* de sa propre estime. » (J.-J. Rousseau.)

* Voyez, au mot *Tambour*, dans quelles accentions on dit *battre le tambour*, et *battre du tambour*.

seau.) — « On *jouit* de ses travaux, de la lumière, d'une parfaite santé. » (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

C'est donc mal s'exprimer que de dire: « Cette personne *jouit* d'une mauvaise santé, *jouit* d'une mauvaise réputation; » en effet, une mauvaise santé, une mauvaise réputation ne sont pas une source de jouissances. Dans cette phrase de Massillon: « Il ne croit rien avoir, s'il n'a tout; son âme est toujours avide et altérée, et il ne *jouit* de rien que de ses malheurs; » *jouir de ses malheurs* est une expression d'autant plus belle, qu'elle paraît plus irrégulière.

Il est des peines dont le souvenir cause une sorte de jouissance à l'homme sensible et malheureux; cet exemple, pris dans Saint-Lambert (Épithaphe d'Helvétius), justifie cette pensée:

Je l'ai perdu. Près de ta cendre
Je viens *jouir* de ma douleur. (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

— On dit aussi *jouir de quelqu'un*, c'est-à-dire, avoir la liberté, le temps de conférer avec lui: « Nous *jouirons* de lui pendant son séjour à la campagne. » (L'Académie.) A. L.

JUGER se construit tantôt avec un régime direct, tantôt avec un régime indirect marqué par la préposition *de*:

(Dieu) *Juge tous les mortels* avec d'égaux lois.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

« J'appelle vérité cette règle éternelle, cette lumière intérieure, qui *juge nos actions*, qui nous approuve ou qui nous condamne. » (Massillon.)

En ce sens, *juger* signifie rendre la justice, porter un arrêt.

Mais quand il signifie, se faire une idée, se former une opinion bonne ou mauvaise d'une personne ou d'une chose; ou bien encore décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, du motif de ses actions, *juger* prend toujours *de*: « Ne *jugez* promptement *de* personne ni en bien ni en mal. » (Fénelon.) — « La vertu simple et sincère *juge des* autres par elle-même. » (Massillon.) — « D'après les effets que l'on voit, on *juge des* choses que l'on ne voit pas. » (Condillac.) — « *Jugeons* les actions des hommes, et laissons Dieu *juger de* leur foi. » (J.-J. Rousseau, *Lettre à d'Alembert*.)

Toutefois, on lit dans Corneille:

Et vous pouvez *juger* les soins qu'elle en a pris.

Et dans Molière:

Et vous pouvez *juger* ce que je devais faire.

Mais ce sont là des licences que se permettent quelquefois les poètes, e. que les prosateurs auraient tort d'imiter.

Corneille a dit dans *Rodogune* (acte I, sc. 5):

Que de sources de haine! hélas! *jugez le reste.*

Et Voltaire, à l'occasion de ce vers, s'exprime ainsi: *Jugez du reste* était l'expression propre, mais elle n'en est pas plus digne de la tragédie. JUGER

quelque chose, c'est porter un arrêt : JUGER de quelque chose, c'est dire son sentiment. (Remarques sur Corneille.)

K

K substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

KIRSCH-WASSER, substantif masculin. Mot tiré des deux mots allemands *kirschen-wasser*, qui signifient littéralement *eau de cerises*. Beaucoup de personnes écrivent *kirsch-was*, d'autres prononcent *kersch-wasser*; l'une et l'autre manière sont des fautes. (Le Dictionnaire allemand-français de Mauvillon et la Grammaire allemande de Gottsched.)

— On dit souvent par abréviation *kirsch* : « Un verre de *kirsch*. » (L'Académie.) Voyez ce que nous avons dit sur ce mot, t. I, p. 73. A. L.

L

L substantif féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

LA OU, signifiant *dans cet endroit*, est unanimement réprouvé. On dit : « C'est là que je demeure, » et non : « C'est là où je demeure. » — « C'est là que je veux aller, » et non : « C'est là où je veux aller. » La raison en est qu'il y aurait deux adverbess où le verbe ne demande qu'une seule modification.

— Nous avons déjà rendu raison d'une tournure analogue, tome I, page 356. Mais s'il y avait deux verbes pour le rapport, la locution alors serait régulière : « Il est encore là où il était hier. » (L'Académie.) — « Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. » A. L.

LAIDERON, substantif féminin. Jeune femme ou jeune fille qui est laide, mais qui n'est pas sans agrément : « Voyez cette petite *laideron* qui fait la coquette. » — « C'est une *laideron* qui ne déplaît pas. »

Madame de La Suze a écrit : « Ces pauvres *laidronnes* s'ajustaient de leur mieux ; » c'est une faute quant au féminin et quant à l'orthographe. (L'Académie, Trévoux.)

LAMENTER. Ce verbe est vieux comme verbe actif ; on ne dit plus qu'en poésie *lament* la mort, la ruine de quelqu'un ; mais on dit neutralement : « Vous avez beau pleurer et *lamente*, » et mieux encore avec le pronom personnel : « Vous avez beau pleurer et vous *lamente*. »

Cependant on lit dans Boileau (Satire III) :

Lamentant tristement une chanson bachique.

Dans La Harpe (Cours de littérature, tome I, page 344) :

L'Eménide.....

Poussa des cris aigus au sommet de nos tours

Et *lamenta* des chants funèbres.

Dans Legouvé (la *Mélancolie*) :

C'est Philomèle au loin *lamentant* ses regrets.

Et dans J.-J. Rousseau (la *Nouvelle Héloïse*) : « Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre *lament* un enfant. »

Quoi qu'il en soit, cette licence n'est guère permise qu'aux poètes.

LARRON. Celui qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose : « C'est un fin, un subtil *larron*. » Au féminin on dit *larronnesse* ; *larronne* serait une faute. (L'Académie, Trévoux, Richelet, Gattel, Noël et Boiste.)

LAVER. Si ce verbe est familier au propre, il n'en est pas de même au figuré, et l'on dit fort bien dans le style noble : « *Laver* un affront, une injure ; *Laver* quelqu'un d'un crime, d'un soupçon, etc. »

Les cruels oppresseurs.....

Dans leur coupable sang ont *lavé* cette injure. (J.-B. Rousseau.)

Notre honneur vous engage

à *laver* dans mon sang un si sensible outrage.

(La Chaussée, *Mélanide*, acte V, sc. 2.)

Pour *laver* ce forfait dans leur sang criminel.

(J.-B. Rousseau, Ode 4, livre III.)

Madame, laissez-moi nous *laver* l'un et l'autre

Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre. (Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 6.)

Je vais dans tous les cœurs, enchantés de ta gloire,

Te *laver* du soupçon d'une action si noire. (Crébillon, *Xerxès*, acte IV, sc. 8.)

« Il ne se *lavera* jamais de cet opprobre. » (Massillon.)

LÉGUER. L'Académie pense qu'on ne peut *léguer* que par testament, mais que ce mot s'emploie au figuré pour dire *transmettre* : « Il a *légué* son courage à son fils. »

Delille a dit :

Didon au lit de mort te *lègue* sa fureur. (*Enéide*, livre IV.)

LÉGUME. Selon l'Académie, ce mot se dit proprement et particulièrement de certains petits fruits qui viennent dans des gousses, comme pois, fèves, etc. Mais par extension on l'applique en général à toutes les plantes *potagères* : ainsi les *choux*, les *épinards*, les *laitues*, les *raves*, le *persil*, ne sont pas moins des légumes que les pois et les fèves. On distingue seulement les légumes en *légumes verts* et en *légumes secs*, et le dernier se dit des pois, des fèves et des lentilles, etc., que l'on conserve pour les manger en hiver.

LIAIS, substantif masculin. Sorte de pierre dure dont on fait des appuis de balustrades, des dalles pour couvrir les terrasses, etc. (L'Académie, Trévoux.)

Pierre de Lierre est une faute.

LIGUER (SE). L'Académie a oublié de dire que ce verbe pronominal se prend en bonne et en mauvaise part.

Liguez-vous saintement pour le bien mutuel.

(Delille, *l'Homme des Champs*, chant I.)